

Évaluation de l'impact des loisirs aquatiques sur la loutre dans les gorges de l'Hérault

GAIDET Nicolas - CIRAD

Co-auteurs : T.DAUFRESNE - INRA, B.CAU - CIRAD, A.MEUNIER - Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault, J.MICHAUX - CIRAD, Université de Liège

La loutre d'Europe est en pleine dynamique de recolonisation naturelle de ses anciens territoires dans la région Occitanie. Les activités de loisirs (baignade, canoë, bivouac), intenses en période estivale le long des cours d'eau de la région, et en particulier les Gorges de l'Hérault, peuvent constituer un dérangement pour cette espèce et une contrainte pour son installation pérenne. D'après une étude récente de la fréquentation touristique, ce sont plus de 120000 baigneurs et plus de 130000 passages de canoë qui sont enregistrés au cours de l'été le long de ces gorges, avec sur certains secteurs un pic d'affluence de plus de 1000 canoës par jour. Dans cette étude, nous avons évalué l'impact des loisirs aquatiques sur la présence de la loutre dans les Gorges de l'Hérault. Entre juin et septembre 2018, des pièges photographiques ont été déployés environ tous les 2 km le long de 40 km de cours d'eau pour mesurer la fréquence et les heures de passage des loutres entre des zones à forte et faible fréquentation touristique. L'analyse des images enregistrées de plus de 300 passages de loutre révèle une forte hétérogénéité spatiale et temporelle : si la présence de la loutre a bien été détectée sur tous les secteurs suivis, la fréquence de passage était en moyenne 2 à 3 fois plus faible dans les zones à forte fréquentation touristique. De même, une activité exclusivement nocturne a été enregistrée dans les zones les plus perturbées tandis qu'une fréquentation diurne a été régulièrement détectée dans les zones les plus calmes. Ces informations sur l'utilisation de l'habitat par la loutre dans une zone à forte fréquentation touristique saisonnière permettent d'identifier des pistes de gestion pour rendre compatible les activités de loisirs avec l'installation pérenne de la loutre.